

à l'école 250 jours de l'année pendant cinq ans, ou passé un examen montrant un certain degré d'éducation." Les autorités locales auraient le pouvoir d'imposer des pénalités contre les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école." L'application du bill est graduelle, le nombre de fois que l'enfant devra assister à l'école avant qu'on lui permette de travailler, étant graduellement augmenté jusqu'à 1881.

En France, dans cette noble France, si éprouvée et si digne de l'être, parce qu'elle comprend les leçons du sort et se montre supérieure à ses maux en les faisant tourner au profit de son expérience, nous voyons le ministre de l'instruction publique annoncer l'éducation obligatoire comme un article arrêté du programme du gouvernement. Les esprits éclairés de France savent bien qu'elle a été la cause principale de la défaite et du démembrement de leur patrie ; dans des conditions égales d'enseignement public avec l'Allemagne, de cet enseignement qui forme une jeunesse virile, studieuse, patriotique, ils savent bien que la France n'eût pas été si aisément vaincue, et que sous l'énergique régime impérial, l'absence de contrôle dans les branches diverses de l'administration n'avait pas de cause plus directe que le dédain de l'étude, dédain entretenu par le despotisme qui en fait son plus sûr moyen de régner. Ils savent qu'un peuple qui apprend, qui étudie, s'intéresse à la chose publique et ne l'abandonne pas aux soins capricieux d'une autorité arbitraire ; ils savent à quel point la presse dépend du degré de l'éducation publique, et combien, par sa propre liberté, elle protège et nourrit toutes les autres ; ils voient où a été la faute, et, par conséquent où est le remède, et ils ont résolu de l'appliquer sans retard, sans concessions, sans égard aux résistances de la routine.

Ce que la France va tenter aujourd'hui, il y a déjà longtemps, bien longtemps que les Etats-Unis l'ont fait. Là, l'éducation publique a été considérée comme la base même de l'état, dès l'origine, et le premier souci des législateurs est de l'étendre, de la développer, de la perfectionner. Depuis 1850, l'enseignement des écoles communes de l'union est gratuite dans tous les états ; la loi oblige chaque commune à établir un nombre d'écoles suffisant pour recevoir tous les enfants en âge de s'y rendre, et les parents de tout enfant refusé à l'école ont droit de réclamer des dommages-intérêts.

Aux Etats-Unis, la loi ne va jamais, en matière d'éducation, aussi loin que l'ambition intelligente et l'émulation des citoyens. Ce n'est pas la loi qui pousse les enfants à l'école, c'est le sentiment universel de la nécessité de l'éducation pour le maintien de la constitution et des libertés publiques ; le peuple américain, si clairvoyant et si pratique, fait de l'éducation avant tout une question d'intérêt bien entendu ; il sait que du jour où l'école baisserait, diminueraient en même temps les droits du citoyen, qui ne veillerait plus également à ce qu'aucune atteinte leur soit portée. C'est l'immense développement de l'éducation qui a créé aux Etats-Unis cet esprit public si actif, si vigilant, si entreprenant : voilà pourquoi les académies, collèges et universités y sont fondés et maintenus uniquement par la générosité individuelle. On en voit des exemples aussi nombreux qu'admirables ; il ne se passe presque pas de jour sans que les journaux américains nous apprennent que tel ou tel riche éducationniste a donné vingt-cinq mille, cinquante, cent mille dollars pour la construction ou l'entretien d'une académie,

d'un collège ou d'une université. Voit-on ces exemples-là chez nous ? Non, parce que l'instruction n'y a pas de prix, et que du reste chaque effort public en ce sens est immédiatement entravé par le conflit de race et de religion qui apparaît en toutes choses.

Nous sommes vieux de trois cents ans, mais la vie intellectuelle de notre pays est à peine commencée. La province de Québec n'a pas encore un système d'éducation publique, non, elle n'en a pas, et nous allons le démontrer dans le cours de cet écrit, elle n'en a pas, quoique de nombreux efforts aient été tentés pour y parvenir depuis bientôt un siècle. De quoi cela dépend-il ? Est-ce du manque d'encouragement donné à l'instruction ? Mais il est avéré que le budget du Bas-Canada, toutes proportions gardées, est un des plus considérables du monde pour cet objet. N'y a-t-il pas des écoles dans toutes les paroisses, et des inspecteurs, et des commissaires et un surintendant qui fait tous les ans un rapport pour constater le progrès accompli ? Oui, il y a de tout cela, c'est vrai, il y a la charpente de l'édifice, mais l'édifice est vide. Il y a des collèges et des couvents dans presque toutes les paroisses, mais le goût de l'étude s'en est-il répandu davantage ? Y a-t-il un plus grand nombre de carrières ouvertes aux intelligences, aux aptitudes diverses, et n'en est-il pas moins vrai que, pour les arts techniques, pour toutes les grandes constructions publiques, nous sommes obligés de faire venir du dehors des hommes spéciaux ? En quoi l'éducation reçue au Canada répond-elle aux besoins modernes, aux innombrables applications de la science ? Et nos écoles primaires, qu'est-ce que c'est que cela ? Qu'ont-elles produit, que peuvent-elles produire ? Qui ignore que dans les paroisses les plus considérables, c'est à peine si deux ou trois hommes de profession et quelques rares marchands reçoivent un nombre de journaux variant suivant les localités sans doute, mais toujours très-restreint ? Qui ignore que beaucoup des enfants, qui fréquentent nos écoles pendant des années, ne savent même pas lire, ou que, s'ils l'ont appris, la plupart le désapprennent ? Ah ! M. le surintendant, vous établissez invariablement, dans chaque rapport annuel, qu'il y a un nombre de plus en plus grand d'enfants qui vont à l'école, mais montrez-nous donc un peu comment ils en sortent, montrez-nous ce qu'ils apprennent à l'école et quels sont les instituteurs qui les enseignent. Voilà ce qu'il faut savoir ; mais nous le savons de reste ; nous savons que les trois-quarts des habitants des paroisses ne savent ni lire ni écrire, et que, dans les temps d'élection, par exemple, lorsqu'on va leur adresser la parole, il est inutile de discuter devant eux les questions publiques, auxquelles ils n'entendent rien, et qu'on est réduit à recommencer les scandales de la presse, à se porter mutuellement toutes les accusations, et cela dans un langage qui, souvent certes, n'est pas de nature à faire comprendre aux habitants tout ce qu'ils perdent en ne sachant pas lire.

Aussi, il faut voir les hommes que certains comtés élisent pour les représenter au parlement. Quand un très-grand nombre des commissaires d'école mêmes n'ont aucune espèce d'instruction, peut-on s'étonner de trouver en chambre des députés qui n'entendent rien aux affaires publiques, et ne savent ni l'histoire, ni les lois de leur pays ? Mais ce n'est là qu'une conséquence ; à quoi sert de s'en occuper ? c'est à la racine même du mal que nous voulons aller de suite,